

Rapport 2018 de l'Observatoire des mines

En 2017, un nombre exceptionnel de victimes pour la troisième année consécutive

Paris, le 20 novembre 2018. Publié aujourd'hui, le rapport 2018 de l'Observatoire des mines rend compte du nombre exceptionnellement élevé de nouvelles victimes de mines - en particulier de mines artisanales - et de restes explosifs de guerre, et ce pour la troisième année consécutive. Au moins 7 239 personnes ont été tuées ou blessées par ces armes en 2017. Elles étaient 3 993 en 2014, année qui marquait un retour à la hausse du nombre de victimes après 15 ans de baisse quasi régulière. Ce très lourd bilan est dû en particulier à un nombre élevé de victimes de mines improvisées dans les zones de conflit en Afghanistan, en Syrie, en Irak... Alors que la conférence des États parties au Traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel se tient du 26 au 30 novembre à Genève, HI appelle les États à soutenir l'assistance aux victimes pour répondre aux besoins qui ont augmenté de façon vertigineuse ces trois dernières années.

- Le rapport montre que le nombre de nouvelles victimes de mines industrielles ou de fabrication artisanale et restes explosifs de guerre reste exceptionnellement élevé en 2017, atteignant 7 239. Le rapport enregistre ainsi un nombre record de victimes pour la troisième année consécutive après 9 437 victimes recensées en 2016 et 6 967 en 2015. Le nombre réel de nouvelles victimes est probablement beaucoup plus élevé compte tenu des difficultés à recueillir les informations dans les zones de conflit actuelles ou récentes.
- 2 716 personnes ont été tuées ou blessées par des mines artisanales, ce qui représente le bilan le plus lourd depuis le premier rapport de l'Observatoire en 2000. Les victimes de mines artisanales ont été recensées dans 18 pays, principalement en Afghanistan (1 093 victimes) et en Syrie (887 victimes). Les victimes de mines artisanales (2 716) et de restes explosifs de guerre (2 038) représentent les deux tiers du nombre total de victimes.
- Ce bilan dramatique est en grande partie dû à celui enregistré dans les pays en conflit ou en proie à des violences endémiques: en 2017, la majorité des nouvelles victimes des mines industrielles ou de fabrication artisanale et restes explosifs de guerre ont été enregistrées en Afghanistan (2 300 victimes), en Syrie (1 906), en Ukraine (429) et en Irak (304). Au total, les victimes ont été dénombrées dans 53 État et territoires dans le monde.
- Les mines et les restes explosifs de guerre continuent de tuer et blesser très majoritairement des civils :
 87 % des victimes étaient des civils en 2017, dont 47 % d'enfants : 2 452 enfants ont été victimes de mines et restes explosifs en 2017.
- L'Observatoire confirme de nouvelles utilisations de mines par les forces gouvernementales du Myanmar entre octobre 2017 et octobre 2018. Des groupes armés non étatiques ont également utilisé des mines, dont des mines de fabrication artisanale, dans au moins 8 pays : l'Afghanistan, la Colombie, l'Inde, le Myanmar, le Nigéria, le Pakistan, la Thaïlande et le Yémen.
- Ces utilisations ont engendré une contamination accrue qui met en danger la vie de milliers de personnes pendant un conflit mais aussi longtemps après. Au total, 60 États et territoires sont contaminés par les mines et les restes explosifs de guerre dans le monde. HI appelle les États à

soutenir les programmes d'éducation aux risques, de déminage et d'assistance aux victimes qui sont, pour ces pays et territoires, absolument nécessaires.

- Le financement international et national de l'action contre les mines a été particulièrement élevé en 2017 (771,5 millions de dollars), soit une augmentation de 36 % par rapport à 2016. Mais le financement dédié à l'assistance aux victimes reste particulièrement bas, l'aide internationale dans le domaine ne représentant que 2 % de l'enveloppe totale du financement international de l'action contre les mines, soit 15,8 millions de dollars sur 667,2 millions de dollars. HI appelle la communauté internationale à un sursaut car en aucun cas les montants actuels ne peuvent répondre aux besoins qui ont augmenté de façon vertigineuse ces dernières années.
- Le rapport 2018 de l'Observatoire des mines dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa qui interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel sur l'année 2017, et jusqu'à novembre 2018 quand cela est possible.
- Citation 1: « Depuis 2015, les cas recensés d'utilisation de mines artisanales sont exceptionnellement élevés. Ces nouvelles utilisations ainsi que les bombardements massifs engendrent des contaminations accrues dans plusieurs pays qui nécessiteront des opérations de déminage pendant de longues années. Des règles internationales existent: le Traité d'Ottawa, la Convention d'Oslo qui interdit les armes à sous-munitions ainsi que les Conventions de Genève ont pour objectif de protéger les civils. Il est de la responsabilité de tous les États de défendre ces règles, de les appliquer et les faire appliquer. »
- Citation 2: La mine antipersonnel est 'l'arme des lâches'. Les mines tuent et causent des blessures complexes avec de graves séquelles, ainsi que des traumatismes psychologiques lourds. L'invalidité qu'elle engendre souvent la plus courante étant consécutive à l'amputation d'un membre inférieur s'accompagne d'une stigmatisation sociale qui rend difficile le retour de la victime à la vie normale. Nous devons rappeler sans relâche aux États et aux groupes armés que l'utilisation de ces armes est interdite et que le droit international doit être respecté. »
- Citation 3 : « Alors que le nombre de victimes a presque doublé depuis 2014, l'aide financière dédiée à l'assistance aux victimes continue de baisser et ne permet pas de répondre aux besoins ! Les 33 Etats parties avec un nombre significatif de victimes manquent de ressources et de compétences pour soutenir les victimes. Trop centralisés, les services restent inaccessibles aux personnes des régions rurales ou reculées. Plus spécifiquement, le manque d'équipements et de ressources pour la rééducation physique est criant... Il est d'une urgente nécessité de soutenir l'assistance aux victimes sans laquelle elles ne peuvent pas se reconstruire et participer à la reconstruction de leur communauté. »

Le Traité d'Ottawa interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel. Le Traité a été ouvert à signature le 3 décembre 1997. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. 164 sont États parties au Traité. 1 Etat – les Îles Marshall – en est signataire.

À propos de HI

HI est une association de solidarité internationale indépendante qui intervient depuis 30 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, HI a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la cogestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. HI est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la Paix en 1997 et lauréate du prix Conrad N. Hilton 2011. HI agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

Pour plus d'information : hi-canada.org
Contact presse
Gabriel Perriau
Chargé des communications
514 908-2813
g.perriau@hi.org